

FAQ

Comment je peux postuler aux recrutements de la CNSS ?

Deux démarches à suivre obligatoirement :

1. Remplir le dossier de candidature disponible sur la présente plateforme en commençant par le choix du poste dont vous remplissez totalement les conditions, puis en choisissant au maximum 2 villes d'affectation. Il est obligatoire, de joindre à votre candidature une copie légalisée scannée de chaque document sollicité.
2. En plus, Envoyer par poste votre dossier complet (documents certifiés conformes) à l'attention de :

« Opération recrutement CNSS »

Code d'enregistrement : xxxxxxxxxxxxxxxx

Lieu d'affectation souhaité :

1. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

à l'adresse suivante :

14 rue Al Mourtada, quartier Palmiers –Casablanca.

Attention : Avant la date du 28/10/2013 (cachet de la poste faisant foi)

Où je trouverai le code d'enregistrement ?

Une fois que vous aurez rempli convenablement toute la fiche de candidature et valider votre inscription, votre code s'incrémente automatiquement et vous sera communiqué. (il porte la référence du poste et votre numéro de série). C'est ce code que vous allez retrouver au niveau de l'ensemble des documents qui seront produit à votre attention tout au long du processus.

Vous devez noter ce Code sur l'enveloppe portant votre dossier de candidature à envoyer par voie postale obligatoirement pour valider définitivement les étapes nécessaires à la prise en compte de votre candidature.

Prière me rappeler tous les documents à joindre à ma candidature.

Si vous postulez pour un poste de Technicien spécialisé :

1. Une lettre de motivation manuscrite, précisant le poste choisi, 1 ou 2 lieu (x) d'affectation si plusieurs villes sont possibles selon votre diplôme et spécialité, vos coordonnées et votre numéro CIN, ainsi que le code de votre enregistrement sur la plateforme dédiée à cette opération de recrutement.
2. Le CV au format proposé comme modèle au niveau de cette plateforme, avec rajout d'une photo d'identité dans la mesure du possible.
3. Une copie certifiée conforme de votre baccalauréat, datant de l'année 2008-2009 et postérieure.
4. Une copie certifiée conforme de vos bulletins de notes de l'année de passage, précisant une note générale de minimum 13/20 en 2^{ème} année (TS)
5. Une copie certifiée conforme de votre diplôme de Bac+2 (Technicien spécialisé) délivré par un établissement public. A défaut, une attestation d'équivalence délivrée par le ministère de l'éducation nationale.
6. Une copie certifiée conforme de la CIN justifiant votre âge de 24 ans au plus au 31.12.2013.

Tous ces documents (sauf le CV et la lettre de motivation) doivent être **scannés sur un même fichier en format pdf**, attachés à votre candidature électronique. A défaut, votre inscription n'est pas validée et vous ne recevrez pas votre code d'enregistrement.

Si l'un des documents manque dans le fichier attaché, l'opérateur de validation rejettera votre dossier.

Aussi, cette étape n'est pas suffisante. L'ensemble de ces documents doit être mis sous enveloppe et **envoyer par voie postale** à l'adresse indiquée plus haut y compris le CV et la lettre de motivation.

L'enveloppe doit porter toute les indications précisées à la première question de la FAQ.

Si vous postulez pour un poste de Cadre, cadre supérieur ou ingénieur d'état :

1. Une lettre de motivation manuscrite, précisant le poste choisi, 1 ou 2 lieux (x) d'affectation si plusieurs villes sont possibles selon votre diplôme et spécialité, vos coordonnées et votre numéro CIN, ainsi que le code de votre enregistrement sur la plateforme dédiée à cette opération de recrutement.
2. Le CV au format proposé comme modèle au niveau de cette plateforme, avec rajout d'une photo d'identité dans la mesure du possible.
3. Une copie certifiée conforme de votre diplôme (Licence ou équivalent, Bac+5 et plus, Ingénieur d'Etat pour les profils Actuariat) délivré par un établissement public. A défaut, une attestation d'équivalence délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur marocain.
4. Une copie certifiée conforme de la CIN justifiant votre âge de 28 ans au plus au 31.12.2013.

Tous ces documents (sauf le CV et la lettre de motivation) doivent être **scannés sur un même fichier en format pdf**, attachés à votre candidature électronique. A défaut, votre inscription n'est pas validée et vous ne recevrez pas votre code d'enregistrement.

Si l'un des documents manque dans le fichier attaché, l'opérateur de validation rejettera votre dossier.

Aussi, cette étape n'est pas suffisante. L'ensemble de ces documents doit être mis sous enveloppe et **envoyer par voie postale** à l'adresse indiquée plus haut y compris le CV et la lettre de motivation. L'enveloppe doit porter toute les indications précisées à la première question de la FAQ.

Si vous postulez pour un poste de Médecin spécialiste :

1. Une lettre de motivation manuscrite, précisant vos coordonnées et votre numéro CIN, ainsi que le code de votre enregistrement sur la plateforme dédiée à cette opération de recrutement.
2. Le CV au format proposé comme modèle au niveau de cette plateforme, avec rajout d'une photo d'identité dans la mesure du possible.
3. Une copie certifiée conforme de vos diplômes (médecine générale et spécialité) délivrés par l'Université de médecine marocaine ou équivalence si diplôme étranger.
4. Une copie certifiée conforme de la CIN.

Tous ces documents (sauf le CV et la lettre de motivation) doivent être **scannés sur un même fichier en format pdf**, attachés à votre candidature électronique. A défaut, votre inscription n'est pas validée et vous ne recevrez pas votre code d'enregistrement.

Si l'un des documents manque dans le fichier attaché, l'opérateur de validation rejettera votre dossier.

Aussi, cette étape n'est pas suffisante. L'ensemble de ces documents doit être mis sous enveloppe et **envoyer par voie postale** à l'adresse indiquée plus haut y compris le CV et la lettre de motivation. L'enveloppe doit porter toute les indications précisées à la première question de la FAQ.

Comment présenter mon CV ?

Un modèle de CV est joint à la plateforme. Vous pouvez soit le télécharger et le remplir. Soit reproduire le même contenu au format que vous souhaitez.

Il est conseillé de communiquer toutes les informations prévues sur ce modèle.

Est-ce que je suis obligé de communiquer mes expériences ?

Les postes proposés sont des postes ouverts pour des débutants. Présenter vos expériences (stages, travail provisoire, mission particulière, ...) met en valeur votre candidature, mais n'aura aucune conséquence sur votre présélection.

J'ai un diplôme d'une école privée ou établissement étranger, quoi faire ?

Il est obligatoire de présenter une copie légalisée d'une attestation d'équivalence du diplôme fournie par le ministère de l'enseignement supérieur. C'est un document remis en votre nom personnellement et non pas au nom de l'établissement. **Sans ce document, s'abstenir de participer.**

J'ai un diplôme de technicien spécialisé dans une option proche de celles demandées, est ce que je peux postuler ?

Seuls les diplômes portant l'intitulé exact de la spécialité demandée seront pris en compte au niveau de la présélection pour participation au concours. De même, la note générale doit être au minimum de 13/20 pour considérer les candidatures qui répondent à la spécialité demandée. Attention, votre baccalauréat ne doit pas être antérieur à l'année 2008-2009.

J'ai une double nationalité, est ce que je peux être admis ?

Si votre 2^{ème} nationalité est marocaine, votre candidature sera effectivement étudiée.

Mon baccalauréat est sanctionné par une mention « Assez bien », mais le diplôme supérieur porte une mention «Passable». Est-ce que ma candidature est acceptée ?

Votre diplôme de Bac+3 ou Bac+5 doit absolument porter une mention au minimum de « Assez Bien » pour qu'il soit accepté.

Je suis ouvert à toutes les villes d'affectation proposées, est ce que je suis obligé de répondre au choix d'affectation ?

Dans ce cas, vous cochez : **Ouvert à la mobilité** et vous serez obligé, dans le cas où vous être retenu, de rejoindre le poste proposé quel que soit le lieu de son affectation.

Est ce qu'il est possible de postuler à plusieurs lieux d'affectations différents ?

OUI, vous avez le droit de choisir « Deux » affectations, sinon, vous pouvez choisir une mobilité totale et laisser le soin à la CNSS de décider de votre affectation en fonction des impératifs du besoin.

Est-ce que le fait de choisir une ville d'affectation favorise ma candidature ?

Toutes les candidatures seront étudiées en se basant uniquement sur les conditions de présélection exigées pour le poste. Le choix de la ville d'affectation intervient une fois vous êtes admis selon le classement par ordre de mérite, parmi les candidats postulant pour la même ville.

Quelle est la date du concours ?

Le concours est prévu le **Dimanche 17 novembre 2013** à Casablanca. Dans le cas, où le nombre des candidats présélectionnés sur dossier dépasse la capacité des locaux prévus pour ce concours, quelques groupes passeront leur concours le lundi 18 novembre 2013.

Où se déroulera le concours ?

A Casablanca, l'adresse précise et les horaires vous parviendront par courrier recommandé et par mail si vous êtes admis pour passer le concours.

Quelles seront les épreuves écrites proposées ?

- Pour les Techniciens spécialisés :
- test professionnel,
- test psychotechnique,
- épreuve écrite en arabe.

- ⌚ Pour les Cadres, cadres supérieurs et médecins spécialistes :
- culture générale,
- test professionnel,
- test psychotechnique,
- épreuve écrite en arabe.

Est-ce qu'il y aurait des notes éliminatoires ?

Ci-après les conditions d'admission par type de population :

Techniciens spécialisés :

Epreuves écrites	Note	Note éliminatoire	Coefficient
Test professionnel	Sur 20	8/20	2
Test psychotechnique	Sur 20	8/20	1
Epreuve en langue arabe	Sur 20	8/20	1

Seuls les candidats admis aux épreuves écrites avec un total supérieur ou égal à 50/80, sans avoir obtenu de note éliminatoire, passeront une épreuve orale, qui consiste en un entretien en commission, interne à la CNSS, sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.

Cadres, cadres supérieurs et médecins spécialistes :

Epreuves écrites	Note	Note éliminatoire	Coefficient
Test professionnel	Sur 20	8/20	2
Test psychotechnique	Sur 20	8/20	2
Epreuve en langue arabe	Sur 10	5/10	1
Epreuve de culture générale	Sur 10	5/10	1

Seuls les candidats admis aux épreuves écrites avec un total supérieur ou égal à 60/100, sans avoir obtenu de note éliminatoire, passeront une épreuve orale qui consiste en un entretien en commission interne à la CNSS sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au profil demandé.